

Accueil de Loisirs Associé à l'École

ALAÉ Maternelle des Condamines



Contact ALAE de l'école :
Responsable de l'ALAE des Condamines
Melle Maguy Pédoussat
Tél.: 06.86.41.65.50
alae.condamines@ville-pamiers.fr

Accueil de Loisirs

Associé à l'École de 3 à 6 ans

Accueil de Loisirs Associé à l'École : structure municipale éducative agréée par la D.D.C.S.P.P. 09 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale & de la Protection des Populations.)



Les modalités d'inscription...

Un dossier d'inscription est rempli par chaque famille, il est conservé au Guichet Famille.

Une réactualisation (fiche recto-verso) est demandée en début d'année scolaire.

Pour toute contre-indication médicale un Protocole d'Accueil Individualisé Municipal (PAIM) est mis en place entre la municipalité, les parents et l'école.

Pour la cantine, l'accueil du soir, et l'accueil du mercredi.

RÉSERVATION OBLIGATOIRE POUR CHAQUE QUINZAINE

Un coupon de réservation doit être rempli et remis au responsable de l'ALAÉ de l'école au plus tard le mardi de la semaine avant la quinzaine concernée.

Toute absence non justifiée à la cantine sera facturée.

Un tarif majoré sera appliqué pour les repas non réservés dans les délais impartis.

Secrétariat du Service Enfance Jeunesse Éducation

Maison de service au public et de l'action sociale

5 rue de la maternité 09100 Pamiers

Tél : 05.34.01.09.10

Courriel : secretariat.enfance.jeunesse@ville-pamiers.fr

Les lundis, mardis, jeudis & vendredis à l'alaé...

Alaé du matin	7h45 - 8h50	Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée.
Temps scolaire	8h50 - 9h 9h - 12h	Temps d'enseignement.
Pause méridienne	12h - 12h10 à partir de 12h	<p>Temps de surveillance est assuré par la directrice et les ATSEM, qui prennent en charge les enfants inscrits à la cantine & les enfants qui n'ont pas été récupérés par leurs parents à 12h. Si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine (facture imprévu).</p> <p>Fonctionnement en 2 groupes d'élèves: Groupe n° 1 : élèves de PS+ MS + groupe d'enfants des APC Début du repas à 12h10. Après le repas à partir de 13h00, pour les élèves de PS & MS, commence le temps de sieste. Les autres enfants bénéficient de temps d'activités douces, jusqu'à 13h50 (jours avec APC) ou jusqu'à 14h20 (jours sans APC.) Groupe n° 2 : élèves de GS : Les enfants bénéficient de temps d'activités douces, jusqu'à 13h00. Début du repas à 13h, suivi d'un nouveau temps d'activités douces après le repas jusqu'à 14h20.</p> <p>Les animateurs & ATSEM de ce groupe auront la charge d'accueillir aussi les élèves dont les parents travaillent (à 13h30 pour les enfants qui font la sieste & les fratries. Entre 13h30 & 13h40 pour les autres : sur inscription & avec justificatif.)</p>
Temps scolaire	14h20-14h30 14h30-16h45	Temps d'enseignement.
Accueil du soir	16h45-18h30	L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités. Les départs échelonnés sont pris en compte.

Le mercredi à l'alaé des Condamines...

Alaé du matin	7h45-8h50	<p>Les enfants arrivent de façon échelonnée et signalent à leur arrivée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Je vais à l'alaé (mes parents ont réservé ma place.) 2. Je ne vais pas à l'alaé , mais je souhaite être sous la surveillance des ATSEM entre 11h45 et 12h10.
Temps scolaire	8h50 - 9h 9h - 12h	Temps d'enseignement.
Alaé du midi	12h - 12h10	Temps de surveillance est assuré par les animateurs et la directrice qui prennent en charge les enfants inscrits à la cantine & les enfants qui n'ont pas été récupérés par leurs parents à 12h. Si un enfant non inscrit à la cantine n'est pas récupéré par ses parents il est automatiquement amené à la cantine (facture imprévu).
Alaé l'après-midi	12h10-18h30	L'enfant a la possibilité de choisir et de réaliser diverses activités. Les départs échelonnés sont pris en compte.



Cond **ALAEÉ**
mines
Accueil de Loisirs Associé à l'École



Temps
cantine



Temps
créatifs

Temps
calme



Temps
jeux